

DYNAMIQUES DE L'ORPAILLAGE ILLEGAL ET SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES SOUS-PREFECTURES DE DIANGOKRO ET BENGASSOU (CENTRE-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)

Koffi Claude M'BRA

*Docteur à l'Institut de Géographie Tropicale (IGT),
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan-Côte d'Ivoire
mbrakofficlaude@gmail.com*

Guy Marcel KABLAM

Assistant, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan-Côte d'Ivoire

Anne Marilyse KOUADIO³

Professeur titulaire, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan-Côte d'Ivoire

Résumé

En Côte d'Ivoire, bien que l'exploitation minière industrielle légale participe au développement économique national, l'essor de l'orpaillage illégal constitue un enjeu majeur, notamment dans les zones rurales. Les sous-préfectures de Diangokro et de Bengassou, historiquement tournées vers l'agriculture, subissent une transformation progressive de leurs espaces cultivables en sites d'orpaillage illégaux influençant négativement la sécurité alimentaire des populations. Cette recherche vise à analyser les effets de la recrudescence l'orpaillage illégal sur la sécurité alimentaire dans ces deux localités du centre-est ivoirien. La méthodologie adoptée combine des enquêtes de terrain (questionnaires adressés aux orpailleurs et aux chefs de ménage), une analyse documentaire ainsi qu'une exploitation diachronique d'images satellitaires Landsat ETM+ et OLI 8 des années 2015 et 2023. Les résultats montrent une régression marquée des superficies agricoles au profit des espaces d'orpaillage, entraînant une indisponibilité accrue des denrées alimentaires et une dépendance croissante aux apports extérieurs. Cette reconversion spatiale s'accompagne d'une inflation significative des prix alimentaires, compromettant l'accès régulier des populations aux produits de base. L'étude met en évidence une corrélation forte entre l'extension de l'orpaillage illégal et la dégradation de la sécurité alimentaire locale.

Mots-clés : Diangokro, Bengassou, dynamiques de l'orpaillage illégal, sécurité alimentaire

Abstract

In Ivory Coast, although legal industrial mining contributes to national economic development, the rise of illegal gold panning presents a major challenge, particularly in rural areas. The sub-prefectures of Diangokro and Bengassou, historically focused on agriculture, are undergoing a gradual transformation of their arable lands into illegal gold panning sites, negatively affecting the food security of the populations. This research aims to analyze the effects of the resurgence of illegal gold panning on food security in these two localities of central-eastern Ivory Coast. The methodology adopted combines field surveys (questionnaires addressed to gold panners and household heads), documentary analysis, and a diachronic

exploitation of Landsat ETM+ and OLI 8 satellite images from 2015 and 2023. The results show a marked regression in agricultural areas in favor of gold panning spaces, leading to increased unavailability of foodstuffs and a growing dependence on external supplies. This spatial reconversion is accompanied by a significant inflation in food prices, compromising the regular access of populations to basic products. The study highlights a strong correlation between the expansion of illegal gold panning and the degradation of local food security.

Keywords: Diangokro, Bengassou, dynamics of illegal gold mining, food security.

Introduction

La Côte d'Ivoire connaît actuellement une dynamique spatiale marquée par l'expansion de l'exploitation minière industrielle. Cette orientation stratégique trouve son origine dans la crise économique des années 1980, consécutive à la chute des cours des matières premières, qui a contraint l'État à diversifier ses sources de revenus. Dans cette perspective, l'exploitation minière, notamment aurifère, est ainsi devenue un levier stratégique de relance économique. Cette situation s'est traduite dès les années 1990, par la création d'infrastructures minières industrielles comme la Société des Mines d'or d'Ity, et par l'adoption d'un premier code minier. Cependant, le développement de l'industrie minière formelle est confronté à une concurrence croissante de l'exploitation minière artisanale, dont l'orpaillage illégal constitue un vecteur central (Allou, 2020 : 13). Cette forme d'exploitation, largement répandue en milieu rural, se déploie de manière illicite sur l'ensemble du territoire national, touchant 24 des 31 régions, soit environ 75 % du pays (Ministère des Mines et de la Géologie, 2015 :3).

Les sous-préfectures de Diangokro et de Bengassou, situées respectivement dans les départements de Dimbokro et de Bocanda, dans le centre-est de la Côte d'Ivoire, n'échappent pas à cette réalité. Ces zones autrefois réputées pour leur production agricole (café, cacao), connaissent depuis 2015 une mutation profonde avec la prolifération de sites d'orpaillage clandestins. Ce phénomène entraîne une reconfiguration des activités économiques rurales, marquée par l'abandon progressif des cultures traditionnelles au profit de l'exploitation aurifère, perçue comme plus rentable. Cette reconversion vers l'activité aurifère, bien qu'elle génère une autonomie financière accrue par des revenus directs et indirects n'est pas sans conséquence (Kouadio et M'Bra, 2021 : 11). La prolifération des sites d'orpaillage clandestins engendre une pression accrue sur les terres agricoles, altère les écosystèmes locaux, mobilise la main-d'œuvre agricole et compromet

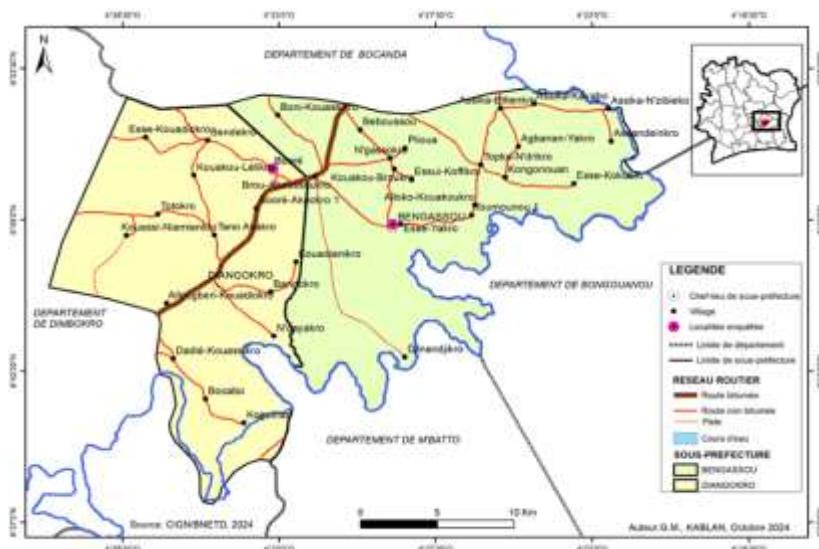
ainsi la sécurité alimentaire des ménages ruraux. Malgré la gravité de ces transformations, peu d'études se sont intéressées sur les effets spécifiques de l'orpaillage illégal sur la sécurité alimentaire dans ces deux sous-préfectures du centre-est ivoirien. Toutefois, des recherches menées dans d'autres contextes en Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso (Sangli, et al., 2022 : 52), en Guinée (Cissé, 2019 : 153) et dans le nord de la Côte d'Ivoire (Konan, 2019 : 25), ont établi un lien direct entre l'essor de l'orpaillage clandestin et la vulnérabilité alimentaire des ménages. Alors, qu'en est-il de l'impact de la recrudescence de l'orpaillage illégal sur la sécurité alimentaire dans les sous-préfectures de Diangokro et de Bengassou ? Le présent travail vise donc à analyser l'impact de l'orpaillage clandestin sur la sécurité alimentaire des populations de ces deux sous-préfectures. Aussi, cette étude ambitionne-t-elle de fournir des éléments d'analyse en vue d'élaborer des stratégies de résilience alimentaire adaptées aux réalités rurales ivoiriennes.

1-Méthodologie de recherche

1.1. Présentation de la zone d'étude

Les sous-préfectures de Bengassou et Diangokro sont situées au centre-est de la Côte d'Ivoire, précisément dans les départements de Bocanda et Dimbokro. Pour cette étude, une localité a été choisie dans chaque sous-préfecture (figure 1). Dans la sous-préfecture de Diangokro, la localité de Booré-Ettienkro a été retenue. Quant à la Sous-préfecture de Bengassou, la localité de Bengassou a été considérée. Ces localités ont été choisies à cause de leur ancienneté et leur ampleur dans la production de l'or. Par ailleurs, ces deux sous-préfectures ont une économie principalement basée sur l'agriculture (cultures vivrières et de rente). Le climat est de type tropical humide, caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons de pluies. Quant à la végétation, elle est dominée par la savane pré-forestière parsemée d'arbustes. Le réseau hydrographique est essentiellement constitué du cours d'eau N'Zi affluent du fleuve Bandama.

Figure 1 : Situation géographique des localités enquêtées



1.2. Techniques de collecte de données

1.2.1. Recherche documentaire

Les documents textuels consultés proviennent des bibliothèques d'institutions et des structures spécialisées. Les données obtenues de ces documents ont permis de s'enquérir sur l'historique de la pratique de l'orpailage sur le territoire ivoirien, son ampleur et son fonctionnement (exploitation et commercialisation) et aussi connaître ces impacts sur les populations locales notamment sur la sécurité alimentaire des populations. Également, des données cartographiques provenant du bureau National d'Etudes Technique et de Développement (BNETD) et des données statistiques issues de l'Agence Nationale de la Statistique (ANSTAT) ont été utilisées.

1.2.2 Méthode d'échantillonnage

Les données collectées sur le terrain ont été obtenues à partir des enquêtes par questionnaire. Ces données sont issues des observations de terrain et des entretiens avec les personnes ressources. Par ailleurs, pour

faute de base de sondage la méthode d'échantillonnage non probabiliste notamment à choix raisonné a été retenue. Elle nous a permis de recenser trois catégories de personnes à savoir : les exploitants agricoles (i), les orpailleurs exclusifs (ii) et des agriculteurs-orpailleurs(iii). L'accès difficile de certains sites clandestins, la méfiance des orpailleurs et le refus de répondre aux questions liées à l'orpaillage sont des éléments qui ont fondé le choix de cette méthode non probabiliste. Pour ce faire, un échantillon de 180 personnes composé d'hommes et de femmes favorables aux échanges et au moment de l'enquête a été constitué et reparti de manière équitable selon les localités enquêtées (tableau 1). En outre, une catégorisation a été effectuée au sein des personnes enquêtées. Elle a permis d'identifier les personnes qui pratiquent exclusivement l'orpaillage clandestin, ceux qui se livrent à l'activité agricole et ceux qui pratiquent les deux activités. Cette catégorisation a permis de mieux appréhender les dynamiques liées à l'activité d'orpaillage et ses répercussions sur la sécurité alimentaire dans les localités d'enquête. Dans le cadre de cette recherche, la sécurité alimentaire a été abordée sous l'angle de la disponibilité alimentaire. À cet effet, l'analyse a porté sur l'étendue des superficies agricoles, l'évolution des prix des denrées alimentaires, ainsi que la fréquence journalière de la consommation alimentaire.

Tableau 1 : Echantillon retenu par localités enquêtés

Sous-préfectures	Localités	Orpailleurs	Agriculteurs	Agro-orpailleurs	TOTAL
Diangokro	Booré-Ettienkro	40	10	40	90
Bengassou	Bengassou	30	30	40	90
	TOTAL	70	40	80	180

Source : Enquêtes, M'bra 2023

1.3. Méthode de traitement des données

Le traitement des données a été possible grâce aux méthodes de traitement statistiques et cartographiques. Les données issues de l'enquête de terrain ont fait d'abord l'objet d'un dépouillement manuel. Ensuite, celles-ci ont été organisées selon la nature des variables à étudier

puis saisies dans le logiciel Microsoft Excel 2016 afin d'effectuer des opérations et des traitements spécifiques. Quant au traitement cartographique, il a consisté à analyser des images satellites ETM+ de 2015 et Landsat OLI 8 de 2023 obtenues du satellite Landsat. Ce traitement a consisté à l'utilisation de la télédétection par la méthode de classification supervisée (méthode du maximum de vraisemblance), laquelle repose sur une approche probabiliste attribuant à chaque pixel une probabilité d'appartenance à une classe donnée, sur la base de sites de référence définis sur l'image analysée. Il s'est fait à partir du logiciel ArcGis 10.5 et a permis de faire une analyse diachronique pour mieux identifier la transformation de l'espace agricole en site d'orpaillage.

2-Résultats de l'étude

2.1. Dynamique spatiale de l'activité de l'orpaillage et ses impacts sur les espaces agricoles

2.1.1. Acquisition des terres aurifères sans permis d'exploitation

Conformément à la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014, l'exploitation d'un site minier en Côte d'Ivoire est subordonnée à l'obtention préalable d'une autorisation de recherche et d'un permis d'exploitation. Toutefois, les enquêtes menées dans les localités étudiées révèlent une réalité contraire à la législation en vigueur. L'accès aux parcelles destinées à l'exploitation aurifère s'effectue de manière informelle, sans exigence préalable de permis officiel. Toute personne, qu'elle dispose ou non de compétences spécifiques en prospection minière, peut acquérir un terrain à des fins d'extraction artisanale de l'or. Dans le cadre de cette exploitation illégale, un protocole d'accord, parfois matérialisé par un document écrit, formalise les arrangements entre le chef du village, les propriétaires terriens et le futur exploitant du site. Avant le démarrage des activités d'extraction, une caution financière est versée au propriétaire foncier par l'opérateur. Dans la zone d'étude, ces opérateurs aurifères sont majoritairement de nationalité burkinabè. Les modalités de cette caution, qu'elle soit monétaire ou en nature, sont répertoriées dans le tableau 2.

Tableau 2: Répartition des localités enquêtées en fonction des cautions en espèce et en nature versées au propriétaire terrien avant l'exploitation

Sous-préfectures	Villages	Valeur de la caution en FCFA	Valeur de la caution en nature
Diangokro	Booré-Ettienkro	1 000 000	Une moto, un mouton et une bouteille de liqueur
Bengassou	Bengassou	1 500 000	Une moto, un casier de vin et deux bouteilles de liqueurs

Source : Enquête, M'bria 2023

Ce tableau met en évidence que l'orpailage illégal ne peut être pratiqué sur une parcelle sans l'accord préalable du propriétaire foncier. Les activités d'extraction aurifère sont menées en dehors du cadre légal, en l'absence de permis d'exploitation. La prospection se déroule selon des méthodes empiriques et traditionnelles. L'accès au site est généralement conditionné par le versement d'une caution, dont le montant varie entre 1 000 000 et 1 500 000 francs CFA, selon les négociations. Cette caution est versée en espèces et aussi en nature sous forme de biens tels qu'une motocyclette, un mouton ou des bouteilles de liqueur, offerts aux propriétaires pour légitimer tacitement l'activité. En l'absence de moyens techniques ou financiers suffisants, les détenteurs de parcelles jugées aurifères peuvent établir des partenariats avec des opérateurs mieux dotés, à travers un protocole d'accord souvent verbal. Ce mode d'acquisition informel et rapide des terres favorise une occupation anarchique de l'espace rural, engendrant une dégradation accélérée des terres agricoles, avec pour conséquence une menace directe sur la sécurité alimentaire locale.

2.1.2. Types d'outils intervenants dans l'orpailage illégal

-Outils traditionnels ou artisanaux

L'orpailage artisanal repose sur l'utilisation d'outils rudimentaires, fabriqués et employés en dehors de tout cadre industriel structuré. Ces équipements, issus d'un savoir-faire local, sont généralement conçus et entretenus par les orpailleurs eux-mêmes. Ils permettent d'assurer, de

manière artisanale, les différentes étapes du processus d'extraction, de transformation, voire de commercialisation de l'or. Parmi ces outils figurent notamment les pelles, les pioches, les machettes, les calebasses, ainsi que des embarcations légères telles que les pirogues. À cet ensemble s'ajoutent des ustensiles domestiques courants tels que les bassines, cuvettes et seaux, largement détournés de leur usage initial pour les besoins de l'activité minière.

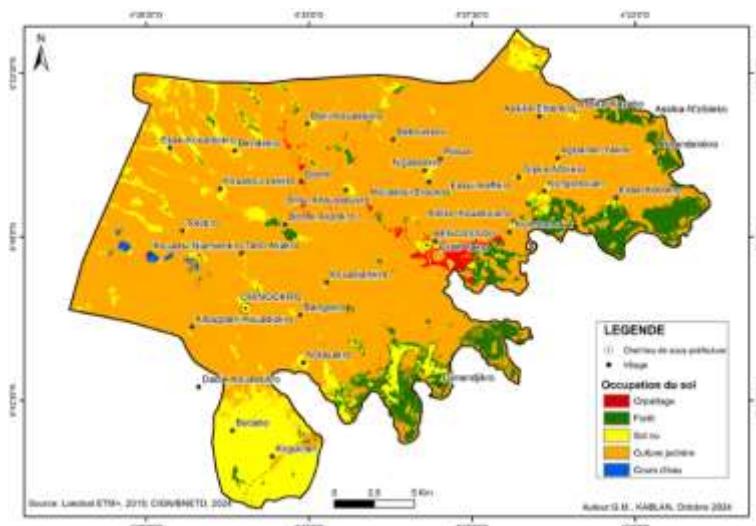
- Outils motorisés ou mécanisés

En parallèle de ces outils traditionnels, les orpailleurs illégaux ont progressivement recours à des équipements motorisés, dans une logique de gain de productivité et d'extension des capacités d'extraction. Ces équipements, pour la plupart introduits depuis les sites aurifères du Mali, du Burkina Faso et du nord de la Côte d'Ivoire, régions historiquement marquées par la pratique de l'orpailage (Amadou, 2012 : 19). Ce sont des motopompes, des poulies, les machines caterpillar appelées "silices", des poulains, des camions, des tricycles, des rampes à motopompes, le wambiaré ou machine broyeuse. Ces outils consistent à pratiquer deux méthodes d'extraction à savoir l'exploitation souterraine qui sert à extraire le minerai concentré dans la roche blanche appelé filon. En effet, une fois dans le puits, les exploitants suivent la position des cailloux qui sont soit disposés de manière horizontale ou verticale. Ce qui explique d'ailleurs la profondeur des puits qui atteignent souvent 100 mètres voir plus et des tunnels dans la sous-préfecture de Diangokro. Ensuite, l'extraction à ciel ouvert consiste à effectuer des fouilles et à détecer en même temps l'or à l'aide d'une machine appelée calanche. Le creusage se fait généralement à une profondeur de 0 à 5 mètres sur un territoire en défrichant les champs et en enlevant herbes ou cultures pour débusquer une quantité d'or. Elle s'étend souvent sur plusieurs dizaines d'hectares. Cette mode d'exploitation est une véritable consommatrice d'espace.

2.1.3. Orpaillage illégal, une activité de réduction des superficies agricoles

L'expansion de l'orpailage illicite constitue un facteur majeur de régression des superficies agricoles dans les sous-préfectures de Diangokro et de Bengassou. Cette dynamique spatio-temporelle a été évaluée à partir de l'analyse diachronique d'images satellites acquises en 2015 et en 2023. L'année 2015 marque le début significatif des activités d'orpailage dans ces zones, comme en témoignent la figure 2.

Figure 2 : Occupation du sol des sous-préfectures de Diangokro et Bengassou en 2015



L'année 2023 est marquée par une évolution alarmante des superficies affectées à l'orpaillage illégal (figure 3). Les résultats de l'analyse révèlent une progression importante des superficies affectées à l'orpaillage : celles-ci sont passées de 953 hectares en 2015 à 12 809 hectares en 2023, soit une augmentation de 11 856 hectares en moins d'une décennie (tableau 3). De même, les surfaces dédiées aux cultures et aux jachères ont connu une réduction substantielle, passant de 30 432 hectares en 2015 à 14 572 hectares en 2023. Également, la prolifération des sites d'orpaillage a suscité l'augmentation des superficies du sol nu (15170 ha) en 2015 et (17304 ha) en 2023.

Figure 3 : Occupation du sol des sous-préfectures de Diangokro et Bengassou en 2023

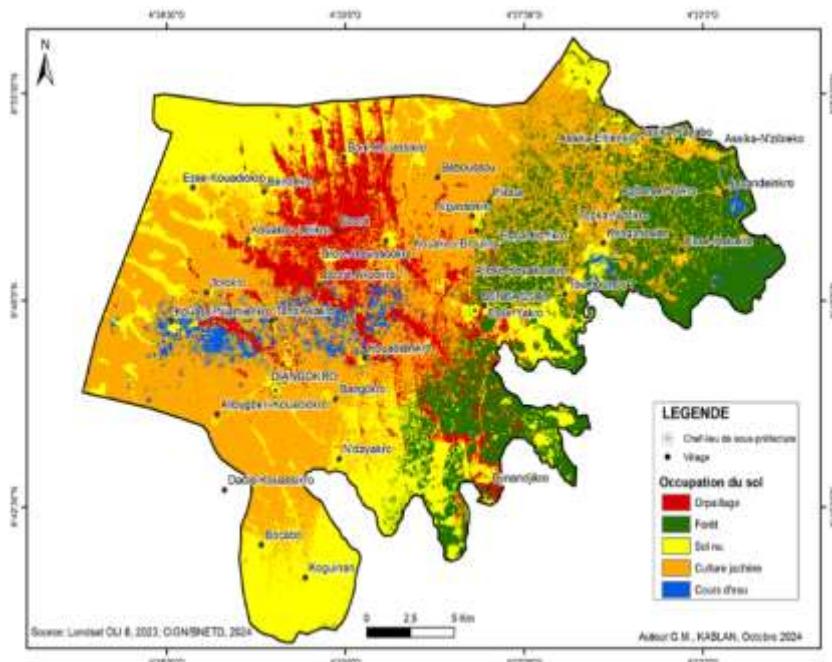


Tableau 3 : Superficie des différentes classes d'Occupation du Sol (OS)

Classe d'OS	2015	2023
	Superficie (en ha)	
Orpaillage	653	12 809
Forêt	9765	11131
Culture/jachère	30432	14572
Sol nu	15170	17304
Cours d'eau	336	340

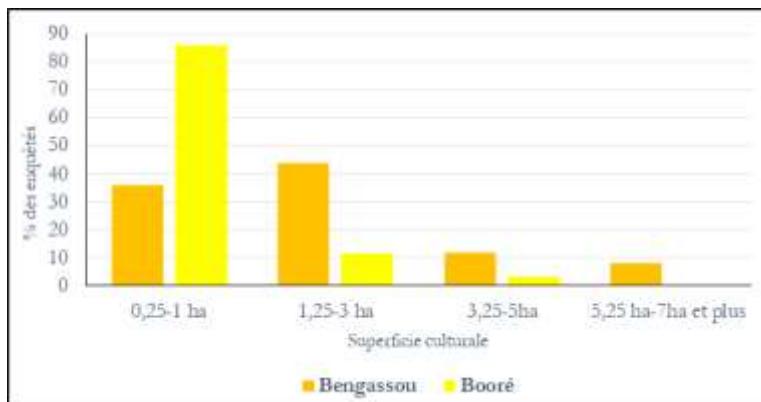
Source : Traitement image Landsat, 2015 et 2023

2.2. Impact de l'orpaillage sur la sécurité alimentaire

2.2.1. Baisse de la production vivrière

L'essor de l'orpaillage dans les sous-préfectures de Diangokro et de Bengassou a engendré une réduction significative des superficies agricoles. Cette diminution des terres cultivables se traduit par une baisse notable des productions vivrières, lesquelles constituent la base de l'alimentation des populations locales. Cette baisse est corrélée par la diminution des superficies cultivées des productions vivrières (figure 4). Dans les localités enquêtées, 60,8 % des exploitants agricoles déclarent cultiver des superficies comprises entre 0,25 et 1 hectare. Ce résultat met en évidence une pression croissante sur le foncier agricole, imputable à la prolifération des sites aurifères. Cette contrainte foncière est particulièrement marquée dans le village de Booré, où 85 % des producteurs agricoles n'ont pu accéder qu'à des parcelles de taille inférieure ou égale à 1 hectare. À l'inverse, les quelques exploitants disposant de superficies plus étendues (supérieures à 5 hectares) sont majoritairement des autochtones ayant refusé non seulement de céder leurs terres à l'orpaillage, mais aussi de participer à cette activité, malgré l'attrait économique que représente le prix du gramme d'or, oscillant entre 20 000 et 30 000 francs CFA dans la zone d'étude.

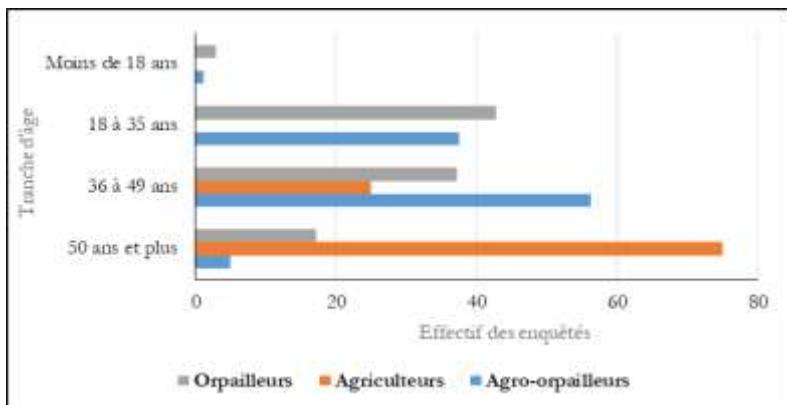
Figure 4 : Superficies des cultures vivrières pratiquées par les agriculteurs et les agro-orpailleurs



Source : Enquête Orpaillage, M'bria 2023

Par ailleurs, la contraction de la production vivrière s'explique également par la diminution de la main-d'œuvre agricole, en particulier chez les jeunes, qui se tournent massivement vers l'orpailage, perçu comme plus rentable (figure 5).

Figure 5: Répartition des orpailleurs, des agriculteurs et des agro-orpailleurs par âge



Source : Enquête Orpaillage, M'bria 2023

L'analyse des données montrent que, 42,8 % des personnes engagées dans l'orpailage appartiennent à la tranche d'âge des 18 à 35 ans, tandis que 37 % sont des adultes âgés de 36 à 49 ans. Ces deux groupes, traditionnellement considérés comme la principale force de travail dans les exploitations agricoles, assuraient jusqu'alors des activités clés telles que le sarclage, le buttage et l'entretien des cultures. La migration de cette main-d'œuvre vers l'orpailage a entraîné une raréfaction notable de la main-d'œuvre disponible pour les travaux agricoles. Cette situation pousse les agriculteurs à restreindre les superficies cultivées. De même, certains orpailleurs n'hésitent pas à détruire des cultures vivrières préexistantes pour exploiter les sols (photo 1).



Photo 1 : Perturbation de la culture de Banane liée à l'orpailage illégal à Bengassou, (Cliché, M'Bra, 2023)

2.2. 2. Difficile accès aux denrées alimentaire des populations face à l'orpailage illicite

L'insécurité alimentaire observée dans les localités étudiées s'explique en grande partie par l'inflation des prix des denrées alimentaires consécutive à l'essor de l'orpailage, notamment illégal. En effet, les villages de Bengassou et de Booré sont confrontés à une hausse généralisée et significative du coût des produits alimentaires. L'installation massive d'orpailleurs dans ces zones rurales a entraîné une pression accrue sur la demande locale, provoquant une flambée des prix, tant sur les marchés que dans les établissements de restauration (tableau 4). Cette pression sur la demande, particulièrement marquée dans les localités de Bengassou et Booré, a contribué à une élévation généralisée du coût de la vie. Traditionnellement, ces zones rurales, reconnues pour leur forte productivité agricole, approvisionnaient les centres urbains de Dimbokro et de Bocanda en produits vivriers. Cependant, cette dynamique s'est inversée, les prix pratiqués dans les villages excédant désormais ceux des localités voisines.

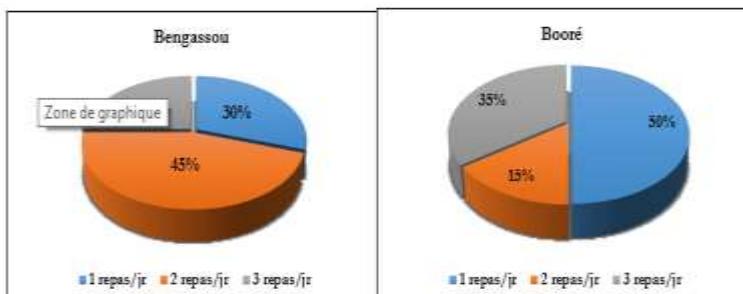
Tableau 4 : Flambée des prix des denrées alimentaires à Bengassou et à Booré

Denrées alimentaire commercialisées	Prix avant l'orpailage		Prix après l'orpailage	
	Bengassou	Booré	Bengassou	Booré
Tas d'aubergine	25	25	25	75
Attiéké	25	25	100	100
Boîte de graine	100	100	300	500
Tas d'igname	2500	2500	5000	5000
Tas de gombo sec (Djoungblé)	25	25	100	100
Tas de tomate africaine	25	25	50	100
Tas de piment	25	50	25	100
Poulet africain	1500	5000	1500	7000
Boîte de Riz local	250	250	400	500
Une orange	10	50	10	50
Un bidon d'eau 20L	25	150	25	200

Source : Enquête Orpaillage, M'Bra 2023

La situation est particulièrement critique à Booré, où la présence massive d'orpailleurs, majoritairement originaires de pays voisins (Mali, Burkina Faso, Guinée), a accentué la pression sur les ressources alimentaires. À titre illustratif, le prix du poulet local, qui s'élevait à 1 500 francs CFA avant l'orpailage, atteint désormais 5 000 francs CFA à Bengassou et jusqu'à 7 000 francs CFA à Booré. Cette inflation est notamment liée à l'usage rituel du poulet dans les sacrifices réalisés sur les sites aurifères, pratique courante dans les exploitations illégales. Par ailleurs, cette insécurité alimentaire se manifeste également par une modification des habitudes et modes de consommation des populations locales (figure 6).

Figure 6 : Répartition des populations de Bengassou et de Booré en fonction du nombre de repas pris par jour



Source : Enquête Orpaillage, M'bria 2023

Face à la flambée des prix des denrées alimentaires et à l'abandon progressif de l'agriculture familiale au profit de l'orpaillage, les populations locales ont été contraintes d'ajuster leurs stratégies de subsistance, notamment en réduisant leur consommation alimentaire quotidienne. Cette situation se traduit par une diminution significative du nombre de repas journaliers au sein des ménages. Les données recueillies révèlent qu'à Bengassou et à Booré, 45 % des enquêtés ne consomment qu'un seul repas par jour. À Bengassou, 45 % des habitants bénéficient de deux repas quotidiens, tandis que 30 % se contentent d'un seul repas et 25 % parviennent encore à maintenir une alimentation triquotidienne. En revanche, la situation est plus critique à Booré, où 50 % des personnes interrogées ne prennent qu'un repas par jour. Par ailleurs, 35 % des ménages y consomment deux repas quotidiens, contre seulement 15 % ayant accès à trois repas par jour.

La meilleure résilience alimentaire observée à Bengassou, comparativement à Booré, s'explique par la proportion relativement élevée d'agriculteurs dans cette localité. En effet, contrairement à Booré où environ 60 % de la population se consacre exclusivement à l'orpaillage, Bengassou conserve une base agricole plus active, permettant une disponibilité relative des produits vivriers. Ces constats témoignent

de l'existence manifeste d'une insécurité alimentaire quotidienne, en particulier dans les zones à forte dominance minière.

Discussion des résultats

L'orpaillage illégal constitue une menace majeure pour la sécurité alimentaire des populations des sous-préfectures de Bengassou et de Diangokro. Les résultats de cette étude ont révélé d'abord que cette activité extractive est pratiquée sans permis officiel de recherche et d'exploitation, mais bénéficie souvent de la complicité tacite des chefs de village, des propriétaires terriens et, dans certains cas, d'autorités locales. Comme le souligne Gôh (2016 :25), ces acteurs, en cautionnant l'exploitation illégale, participent indirectement à la prolifération de sites d'orpaillage non réglementés. En plus, cette étude a montré que l'orpaillage mobilise à la fois des outils traditionnels (daba, pioche, ciseaux) et des équipements modernes tels que des moto-pompes, des engins de chantier (de type Caterpillar) et des camions bennes. À cela s'ajoute l'utilisation de substances chimiques toxiques, notamment le mercure et le cyanure, pour l'extraction de l'or. Ces observations corroborent les résultats d'Allou (2020 :134) au nord de la Côte d'Ivoire, qui évoque la diversité croissante des outils utilisés, y compris des machines performantes importées de pays de la sous-région. Des constatations similaires ont également été faites au Mali par Amadou (2017 :12), qui décrit l'usage simultané d'outils artisanaux et industriels sur les sites aurifères. Cette exploitation anarchique entraîne une dégradation rapide des espaces agricoles, provoquant des mutations spatiales profondes. Dans les sous-préfectures de Bengassou et de Diangokro, la superficie consacrée à l'orpaillage est passée de 653 ha à 12 809 ha, entraînant une réduction drastique des superficies de cultures en jachère, passées de 30 432 ha à 14 572 ha, tandis que les sols nus sont passés de 15 170 ha en 2015 à 17 304 ha en 2023. Ces données rejoignent celles de M'Bra (2022 : 263) qui, à l'échelle du département de Bocanda, constate une augmentation de la superficie de l'orpaillage de 972,96 ha en 2015 à 18 158,23 ha en 2020, au détriment des terres agricoles. Les travaux de Yobouet et Yao (2022 : 224) à Kokoumbo, ainsi que ceux de N'Guessan (2020 : 81) à Angrovia, confirment également cette dynamique de réduction des terres agricoles au profit de zones d'orpaillage. Outre la détérioration des terres, l'orpaillage affecte la

sécurité alimentaire par le biais de l'abandon de l'agriculture par les jeunes, attirés par les revenus potentiels de l'or. Kouadio (2008 : 63) souligne que cette activité prend une part importante de la main-d'œuvre agricole, entraînant une raréfaction des bras valides pour la production vivrière. Cette situation se traduit par une production agricole insuffisante et une inflation des prix alimentaires, contribuant ainsi à une insécurité alimentaire généralisée. À Bengassou et à Diangokro, environ 45 % des ménages ne consomment qu'un repas par jour, en raison de la baisse de production agricole et de la cherté des produits de base. N'Guessan (2020 : 88), dans son étude à Angrovia, fait le même constat : 55 % des personnes enquêtées ne prennent qu'un repas quotidien, 37 % deux repas, et seulement 8 % peuvent se permettre trois repas complets par jour. Konan (2022 : 32) rapporte une situation comparable à Fodio, dans le nord de la Côte d'Ivoire, où l'insuffisance de la production vivrière pousse les populations à dépendre de centres urbains comme Boundiali ou Korhogo pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Ainsi, l'orpaillage, en plus de ses effets environnementaux et fonciers, induit des conséquences socioéconomiques majeures, notamment en compromettant gravement la sécurité alimentaire des populations rurales.

Conclusion

L'orpaillage illégal engendre des impacts significatifs sur la sécurité alimentaire des populations des sous-préfectures de Diangokro et de Bengassou. Entre 2015 et 2023, les superficies occupées par les activités aurifères illicites ont connu une expansion rapide, passant de 953 hectares à plus de 12 000 hectares, entraînant une réduction notable des espaces agricoles disponibles. Cette pression foncière s'est traduite par une diminution des superficies culturales, désormais comprises entre 0,5 et 1 hectare par exploitant, affectant directement les rendements agricoles. La baisse de la production agricole a eu pour corollaire une hausse vertigineuse des prix des denrées alimentaires, estimée à plus de 75 % par rapport aux prix pratiqués avant l'essor de l'orpaillage. Cette inflation alimentaire a exacerbé la précarité des ménages, dont plus de 50 % ne consomment plus qu'un seul repas par jour, révélant ainsi une situation d'insécurité alimentaire croissante dans les différentes sous-préfectures étudiées.

Références Bibliographiques

- ALLOU Tolla Koffi**, 2020. *Activités minières artisanales, femme et développement en milieu rural au nord de la côte d'ivoire*, thèse de Doctorat, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 311p.
- AMADOU Keita.**, 2017. « Orpaillage et accès aux ressources naturelles et foncières au Mali », Les Cahiers du CIRDIS, Collection recherche, vol 1, n° 2, pp. 1-29.
- CISSE Fode Bakary**, 2019. *Etude des impacts de l'exploitation artisanale de l'or en République de Guinée (cas de préfecture de Sigiri)*, thèse de Doctorat, Université du Québec à Montréal, 189p.
- FATY Bineta Mbodj**, 2011. *Boom aurifère à l'est du Sénégal, l'ouest du Mali et au nord-est de la Guinée : mutations socio-économiques et spatiales d'anciennes marges géographiques et économiques*, thèse de Doctorat, Ecole doctorale de géographie de Paris-Espace-société aménagement, 322p.
- GOH Dénis**, 2016. « Exploitation artisanale de l'or en Côte d'Ivoire : la persistance d'une activité illégale », URL :<http://doi:10.19044/esj.2016.v12n3p18> URL:<http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n3p18>. En ligne consulté le 11/08/2020, 19 p.
- GOUNTIENI Damien Lankoande et MARADAN David**, 2013. *Coût de l'inaction de la gestion des produits chimiques dans le secteur minier et agricole*, Rapport final, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), 47p.
- KONAN Kouamé Hyacinthe**, 2022. « De l'agriculture à l'orpailleur : Analyse d'une insécurité alimentaire à Fodio (Nord Côte d'Ivoire) », Journal des Sciences Sociales, vol 2, n° 21, ISSN 2073-930, pp. 1-33
- KOUADIO Anne Marilyse et M'BRA Koffi Claude**, 2021. « Effets transformateurs et perturbateurs de l'orpailleur illicite sur l'espace de Bocanda-Côte- d'Ivoire », Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement, vol 1, n°3, pp. 100-115
- KOUADIO Kouassi Nicolas**, 2008. *Exploitation artisanale de l'or dans le processus de mutation socioéconomique à Hiré (sud Bandama Côte d'Ivoire)*, Mémoire de D.E.A (Diplôme d'Etudes Approfondies) en Sociologie, Université de Bouaké, 99 p.

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MME),
2015. *Rapport national sur l'exploitation des mines*, Rapport final, Abidjan,
45p.

M'BRA Koffi Claude, 2022. *Orpaillage et transformation de l'espace dans le département de Bocanda Centre-est de la Côte d'Ivoire*, thèse de Doctorat, Université Félix Houphouët, Abidjan, 337p.

N'GUÉSSAN Didier Roger, 2020. *Orpaillage et disponibilité alimentaire à Angovia: localité aurifère de Bouaflé*, mémoire de Master, Université Félix Houphouët, Abidjan, 109p.

SANGLI Gabriel, OUATTARA Bakary, OUEDRAOGO

Mahamady, AZIANU Komi Ameko, 2022. « Des pratiques agricoles aux activités minières : les prémisses d'une insécurité alimentaire dans les zones d'orpaillage au Burkina Faso ». Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou, 2022, 2 (11), pp.45-62.

YEBOUET Konan Thiéry et YAO St Urbain Kouamé Franck Elie, 2022. « Conséquences néfastes de l'orpaillage sur les espaces agricoles dans la sous-préfecture de kokumbo », Revues ACAREF, En ligne consulté le 05/11/12/2024, 232p.